

# Avis a la population.

## Pars-tu en voyage ? Demande ta Kids-ID à temps !

La Kids-ID est le document d'identité électronique et le document de voyage sécurisé que les parents peuvent demander pour leur enfant. La carte reste valable trois ans.

Avec l'arrivée prochaine des vacances d'hiver, de Carnaval et de Pâques et les nombreux voyages à l'étranger prévus durant ces périodes, le SPF Affaires Intérieures rappelle aux parents d'introduire leur demande de Kids-ID pour leurs enfants bien à temps.

Un enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID valable. Celle-ci remplace le passeport pour les voyages effectués en Europe, elle coûte **4,20** euros.

Si vous sollicitez une Kids-ID auprès de votre commune, vous devez remplir certaines conditions :

- détenir l'autorité parentale vis-à-vis de l'enfant
- accompagner l'enfant à la commune pour effectuer la demande
- vous munir d'une photo d'identité de l'enfant

Afin de recevoir votre Kids-ID avant le départ vers l'étranger, vous devez introduire la demande auprès de votre administration communale environ 15 jours avant la date de départ prévue. Ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID.

### La procédure d'urgence

Si vous ne demandez pas la Kids-ID dans ces délais auprès de votre commune, il vous sera encore possible, soit d'introduire une demande de Kids-ID en urgence, soit de demander un passeport selon la procédure d'urgence.

Attention, le coût de ces deux procédures d'urgence est bien plus élevé que celui de la Kids-ID (**79,85** euros en urgence, **131,88** euros en extrême urgence pour la Kids-ID ; **210** euros pour un passeport)

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable. Afin de savoir dans quels pays la Kids-ID est accepté, vous pouvez consulter le tableau qui a été réalisé par le SPF Affaires Etrangères sur le site web du Registre national (SPF Affaires Intérieures) à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rrn.fgov.be>

Avant chaque départ à l'étranger, il est également conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés. Vous trouverez cette information via votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be>

Bon voyage!